

**Appel à projets grand est 2022**

**PERIMETRE 2**

**Actions de prévention de la production deS biodéchets**

 **et**

**collecte séparée des déchets alimentaires**

**Dossier technique de demande d’aide**

*Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés.*

Le périmètre 2 croise prévention de la production de déchets alimentaires et végétaux et collecte séparée des déchets alimentaires.



Actions éligibles

Les actions ci-dessus sur fond coloré sont éligibles à l’appel à projet (voir détails en V.2 du règlement).

Il est impératif de déposer ce dossier technique complété au format texte modifiable (type word). Veiller à ce que les données chiffrées soient en cohérence avec celles présentées en année 0 et année 3 des onglets « perf passées et prévisionnelles » et « indicateurs de suivi » du tableur «GEBIODEC 2022\_performances prévisionnelles»

**SOMMAIRE**

[1 Présentation synthétique de l’opération 3](#_Toc163103)

[1.1 Synthèse du projet 3](#_Toc163104)

[1.2 Résumé du projet (10 lignes) 5](#_Toc163105)

[2 Contexte de l’opération 6](#_Toc163106)

[2.1 Présentation du porteur de projet et du schéma d’organisation des acteurs 6](#_Toc163107)

[2.2 Intégration au territoire et historique de l’opération 6](#_Toc163108)

[2.3 Description des actions, études préalables et expérimentations menées pour le montage du projet 6](#_Toc163109)

[2.4 Démarches administratives 7](#_Toc163110)

[3 Objectifs à 3 ans attendus de l’opération 8](#_Toc163111)

[4 Description de l’opération 8](#_Toc163112)

[4.1 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 8](#_Toc163113)

[4.2 Evitement des déchets verts/prévention qualitative 8](#_Toc163114)

[4.3 Gestion de proximité des biodéchets 9](#_Toc163115)

[4.4 Collecte séparée des biodéchets 9](#_Toc163116)

[5 Planning et suivi du projet 12](#_Toc163117)

[5.1 Suivi et évaluation 12](#_Toc163118)

[5.2 Planning prévisionnel 13](#_Toc163119)

[6 Pièces à fournir à l’ADEME 15](#_Toc163120)

[7 Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet 15](#_Toc163121)

[8 Rapports / documents à remettre à l’ADEME 15](#_Toc163122)

# Présentation synthétique de l’opération

## **Synthèse du projet**

Veiller à ce que les données chiffrées soient en cohérence avec celles présentées en année 0 et année 3 des onglets « perf passées et prévisionnelles » et « indicateurs de suivi » du tableur «GEBIODEC 2022\_performances prévisionnelles»

|  |  |
| --- | --- |
| Compétence de la collectivité en matière de DMA |  |
| Population totale du territoire | Estimation Sinoe 2021 |
| Caractéristiques de l’habitat | Taux d’habitat collectif :% maison secondaire : |
| Diagnostic – évaluation de la politique de gestion de proximité | [ ]  oui [ ]  en interne [ ]  par un bureau d’études[ ]  non  |
| Etude préalable à la mise en place d’un dispositif de tri à la source des biodéchets réalisée  | [ ]  oui [ ]  en interne [ ]  par un bureau d’études[ ]  non  |
| Projet de la collectivité | [ ]  Collecte séparée des biodéchets | [ ]  Gestion de proximité | [ ]  Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire | [ ]  Evitement déchets vertsPrévention qualitative |
| Date de démarrage de l'opération |  |
| Complémentarité entre la collecte séparée des biodéchets et les dispositifs d’évitement et de gestion de proximité |  |
| Nombre d’emplois créés |  |

|  |
| --- |
| **Lutte contre le gaspillage alimentaire** |
| Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire déjà en place | Cibles et indicateurs actuels :☐ restauration publique (crèches, écoles, périscolaires, EPHAD,…) : % d’établissements du territoire engagés dans une démarche☐ restauration privée : nombre d’établissements engagés☐ ménages/grand public : nombre de personnes sensibilisées☐ autres : préciser. |
| Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire prévues | Cibles et objectifs à horizon 3 ans :☐ restauration publique (crèches, écoles, périscolaires, EPHAD,…) : % d’établissements du territoire engagés dans une démarche☐ restauration privée : nombre d’établissements engagés☐ ménages/grand public : nombre de personnes sensibilisées☐ autres : préciser. |

|  |
| --- |
| **Evitement déchets verts/prévention qualitative** |
| Actions déjà en place | Cibles et indicateurs actuels :☐ jardinage au naturel : nb d’usagers (communes, d’entreprises d’entretien des espaces verts engagés, foyers) engagés dans une démarche☐ prévention qualitative : tonnages DDS du jardinage collectés☐ autres : préciser. |
| Actions prévues | Cibles et indicateurs actuels :☐ jardinage au naturel : nb d’usagers engagés dans une démarche☐ gestion différentiée des espaces verts : nombre de communes, d’entreprises d’entretien des espaces verts engagés☐ prévention qualitative : tonnages DDS collectés issus du jardinage☐ autres : préciser. |

|  |
| --- |
| **Gestion de proximité des biodéchets** |
| Actions de gestion de proximité déjà mises en place  | Nb de composteurs individuels distribués / subventionnés : % de la population équipée en composteurs domestiques : |
| Nb de composteurs partagés installés / subventionnés :% de la population ayant accès à un composteur partagé  |
| Actions de gestion de proximité prévues | Gestion in situ (andains, haies sèches) : nombre d’usagers engagés dans une démarche (foyers, communes) |
| Nb de composteurs partagés installés :objectif population desservie : |
| Modalités d’animation des sites de compostage partagé : |
| Mise à disposition de broyeurs de déchets verts :Nb prévu :Nb heures de fonctionnement annuel par broyeur ciblé :Modalités de fonctionnement : |
| Accompagnement par un maître ou un guide composteur | OUI / NON |
| Nombre de foyers concernés (en fin d’opération) |  |
| Nombre d’habitants concernés (en fin d’opération) |  |
| Producteurs autres (nb de professionnels)  |  |
| Secteur concerné par l’opération  | MENAGES[ ]  tout le territoire [ ]  secteur urbain - Bourg (% de population)[ ]  secteur rural (% de population)[ ]  habitat collectif (% de population)[x]  autres. Préciser :AUTRES PRODUCTEURS : |
| Evaluation des quantités détournées | Tonnages détournés :Méthode d’évaluation des tonnages détournés : |
| Nb d’ETP dédiés à la promotion des dispositifs de gestion de proximité  en place et prévus |  |
| Budget de fonctionnement alloué à la gestion de proximité |  |

|  |
| --- |
| **Collecte séparée des biodéchets** |
| Population ciblée par l’opération  | Ménages (nb de foyers) : Producteurs autres (nb de professionnels) :  |
| Secteur concerné par l’opération  | MENAGES[ ]  tout le territoire [ ]  secteur urbain - Bourg (% de population)[ ]  secteur rural (% de population)[ ]  habitat collectif (% de population)[ ]  autres. Préciser :AUTRES PRODUCTEURS : |
| Avancement de l’opération | [ ]  opérationnelle [ ]  en phase de test[ ]  phase test + opérationnelle  |
| Type d’opération | [ ]  Création collecte[ ]  Extension collecte existante |
| Modalités de collecte | [ ]  porte à porte (% population)[ ]  apport volontaire (% population) |
| Filière(s) de valorisation des biodéchets prévue(s) |  |
| Gisements visés | Quantité globale de biodéchets collectés visée (en t/an) :Quantité de déchets alimentaires collectés visée (en kg/hab desservi/an et en t/an) :Quantité de déchets alimentaires non ménagers collectés visée (en t/an) : |
| Nature des déchets majoritairement concernés |  |

## **Résumé du projet (10 lignes)**

# Contexte de l’opération

## **Présentation du porteur de projet et du schéma d’organisation des acteurs**

*Présenter le porteur de projet. En cas, de partenariat, il est nécessaire de décrire le rôle et les compétences mobilisées des acteurs intervenant dans le projet.*

## **Intégration au territoire et historique de l’opération**

*Présenter dans quelle mesure le projet s’intègre ou répond aux plans actuels en vigueur ou à venir comme les plans locaux ou régionaux (PPA, PAT, PRPGD et dispose d’un ancrage territorial.*

*Présenter également la situation actuelle (le cas échéant les échéances des contrats de prestations) et les motifs de l’émergence du projet.*

## **Description des actions, études préalables et expérimentations menées pour le montage du projet**

* + 1. **Mode de gestion actuel des déchets pris en charge par le SPPG DMA**

*Présenter ici une description de l’organisation actuelle de la collecte et du traitement des déchets pour les différents flux – OMR, recyclables secs, verre, déchets alimentaires, déchets verts… avec les ratios de production annuelle de déchet par habitant, les taux de recyclage sur le territoire, les modalités et les fréquences de collecte, la situation existante pour les déchets d’activité économique et notamment les gros producteurs de biodéchets ainsi que la limite de prise en charge par le SPPG DMA (en l/semaine) précisée dans le Guide de collecte.*

### **Description des actions de prévention de la production des déchets en amont déjà réalisées**

*Précisez le bilan des actions antérieures menées sur le territoire : bilan quantitatif et qualitatif des opérations déjà menées :*

*° la mise en œuvre d’une tarification incitative,*

*° la mise en œuvre d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,*

*° Gestion in situ des déchets ligneux,*

*°Actions de prévention qualitative, ainsi que la promotion des dispositifs de jardinage au naturel,*

*°Broyage des déchets verts*

*°Compostage individuel,*

*°Compostage autonome en établissement,*

*°Compostage partagé (date de démarrage, nombre de sites installés, nombre moyen de foyers compostant par site, tonnage moyen détourné*

*°Partenariats sur le territoire,*

*°Sensibilisation, formation et animation (nombre de maîtres composteurs formés, création d’un réseau et une animation des référents et guides composteurs, mode de communication auprès des foyers)*

### **Constat et description des actions de lutte contre les pratiques de brûlage de déchets verts**

*Bien que le brûlage à l’air libre des déchets soit interdit, cette pratique perdure et détériore la qualité de l’air. Des alternatives au brûlage de déchets verts existent, notamment le broyage et l’utilisation en paillage avec des gains sur la qualité des sols. La réalisation d’actions de sensibilisation et de communication, autour des risques liés à cette pratique et aux alternatives, contribue aux changements de comportement.*

### **Etude préalable à la mise en place d’un dispositif de tri à la source des biodéchets**

*Voir définition en annexe 1 du Règlement de l’appel à projets*

*Présenter dans cette partie les principales conclusions*

### **Eventuelle phase de test et/ou expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires**

*Voir définitions en annexe 1 du Règlement de l’appel à projets*

*Présenter dans cette partie les principales conclusions*

## **Démarches administratives**

*Détailler ici l’état d’avancement des démarches administratives liées au projet.*

# Objectifs à 3 ans attendus de l’opération

*L’objectif visé par les démarches de prévention de la production des biodéchets et de collecte séparée des déchets alimentaires est d’éviter et de détourner les déchets de cuisine et de table et les déchets verts des ordures ménagères résiduelles et de freiner l’apport des déchets verts en déchèteries.*

*De plus, la collecte séparée ne doit pas détourner des déchets de la déchèterie et de la gestion de proximité, modes de gestion généralement préexistants qui sont à conforter et optimiser en priorité.*

*Le porteur de projet doit dans cette partie indiquer :*

*° le nombre d’habitants qui seront desservis par les actions d’évitement et de gestion de proximité,*

*° le nombre d’habitants qui seront desservis par le service de collecte séparée des biodéchets,*

*° le tonnage évité, le tonnage détourné et le tonnage collecté des biodéchets alimentaires,*

*° méthode d’évaluation des tonnages évités et des tonnages détournés : caractérisation OMr, autres.*

*° la complémentarité envisagée entre gestion de proximité et collecte séparée sur le territoire,*

*° la réduction de la part des déchets alimentaires et des déchets verts dans les OMr,*

*° la baisse visée du ratio de collecte des OMr,*

*° la baisse ou le maintien du ratio de collecte du couple [OMr + déchets alimentaires] par rapport au ratio de collecte d’OMr au début de l’opération*

*° la baisse ou le maintien du ratio de collecte des déchets verts,*

*Veiller à ce que les données chiffrées soient en cohérence avec celles présentées en année 0 et année 3 des onglets « perf passées et prévisionnelles » et « indicateurs de suivi » du tableur «GEBIODEC 2022\_performances prévisionnelles»*

# Description de l’opération

## **Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire**

### **Description du projet**

*Présentation des objectifs à 3 ans, des actions prévues et des cibles qui feront l’objet d’actions de lutte contre le gaspillage alimentaire :*

*- restauration publique (crèches, écoles, périscolaires, EPHAD…) : % d’établissements du territoire engagés dans une démarche,*

*- restauration privée : nombre d’établissements engagés,*

*- ménages/grand public : nombre de personnes sensibilisées,*

*- autres : préciser,*

*- estimation des tonnages évités.*

*S’agissant de changement de comportement, le taux de participation et plus globalement la réussite des actions étant corrélées à l’effort de communication consenti par la collectivité, l’ADEME demande à ce que le porteur de projet détaille les actions de communication, de sensibilisation, d’animation et de formation envisagées, ainsi que la cible de ces actions (ménages, gros producteurs, établissements de restauration scolaire,…).*

### **Moyens humains et matériels déployés**

*Les moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en place des dispositifs et leur animation dans le temps sont à planifier et à décrire dès ce stade du projet.*

### **Estimation des coûts**

## **Evitement des déchets verts/prévention qualitative**

### **Description du projet**

*Présentation des objectifs à 3 ans des actions prévues de jardinage au naturel et prévention qualitative :*

*° estimation du tonnage de pesticides de jardinage (emballages vides et non utilisés) parmi les DDS collectés*

*° nombre de personnes sensibilisées*

*S’agissant de changement de comportement, le taux de participation et plus globalement la réussite des actions étant corrélées à l’effort de communication consenti par la collectivité, l’ADEME demande à ce que le porteur de projet détaille les actions de communication, de sensibilisation, d’animation et de formation envisagées, ainsi que la cible de ces actions (ménages, gros producteurs, …).*

### **Moyens humains et matériels déployés**

*Les moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en place des dispositifs et leur animation dans le temps sont à planifier et à décrire dès ce stade du projet.*

### **Estimation des coûts**

## **Gestion de proximité des biodéchets**

### **Description du projet**

*Dans cette partie, le porteur du projet présentera les moyens déployés et objectifs en fin d’opération :*

*°les dispositifs de gestion de proximité implantés (gestion in situ des déchets ligneux, compostage collectif, broyage de déchets ligneux),*

*°les moyens humains internes et externes à la structure (nombre de personnes)*

*°Organisation de l’équipe projet – lien avec les autres services de la collectivité*

*°les modalités de suivi et d’animation,*

 *°le nombre d’équipements installés,*

*°la population visée par ces dispositifs,*

*°l’estimation des tonnages détournés visés par la mise en place de ces solutions.*

*Dans l’hypothèse où le porteur de projet propose différentes solutions techniques fonction de la typologie d’habitat ou des producteurs de biodéchets, un tableau de synthèse est proposé ci-dessous ;*

*S’agissant de changement de comportement, le taux de participation et plus globalement la réussite des actions étant corrélée à l’effort d’animation consenti par la collectivité, l’ADEME demande à ce que le porteur de projet détaille les actions de communication, de sensibilisation, d’animation et de formation envisagées, ainsi que la cible de ces actions (ménages, gros producteurs, établissements de restauration scolaire…).*

*En particulier, le porteur de projet précisera les actions de formation qu’il compte mettre en place en lien avec les référentiels acteurs/formations portés par Réseau compost citoyen et les prestataires chartés :*

*°type et nombre de formations des agents, des élus, des acteurs du territoire,*

### **Moyens humains et matériels déployés**

*Les moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en place des dispositifs de gestion de proximité et leur animation dans le temps sont à planifier et à décrire dès ce stade du projet.*

### **Estimation des coûts**

*Le porteur du projet présentera l’estimation des coûts tant côté investissement que côté moyens humains.*

## **Collecte séparée des biodéchets**

### **Description de la collecte**

*Dans cette partie, le porteur de projet devra décrire l’organisation (et le cas échéant l’extension envisagée) de la collecte séparée des biodéchets et les modifications qu’elle entraine sur la gestion des autres flux de déchets. Plus précisément, des détails devront être apportés sur :*

 *- les modalités de collecte des biodéchets (mode de collecte, fréquence, population desservie…) ; dans l’hypothèse où le porteur de projet propose différentes solutions techniques fonction de la typologie d’habitat ou des producteurs de biodéchets, un tableau de synthèse est proposé ci-dessous) ;*

 *- pour la collecte des biodéchets prévue en points d’apport volontaire (PAV) : l’implantation de ces points, le nombre de foyers desservis par chacun des PAV, et la distance moyenne des foyers aux PAV) ;*

 *- le taux visé de participation des ménages à la collecte séparée des biodéchets ainsi que le ratio estimé en kg des biodéchets collectés/habitant/an. La distinction déchets alimentaires / déchets verts doit impérativement être faite dans le cas où les consignes de tri inclues les déchets verts ;*

 *- l’exutoire des flux de biodéchets collectés séparément (plateforme de compostage, unité de méthanisation, capacité à absorber les flux supplémentaires, coût de traitement, distance à laquelle le site se situe, agréments sanitaires pour traiter des sous-produits animaux dont le site dispose…) ;*

 *- l’estimation des gisements des biodéchets pouvant être captés. Liste des déchets exclus ;)*

 *- l’estimation chiffrée de la réduction de la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, suite à la mise en œuvre du projet ;*

 *- les éventuelles modifications de fréquence et des tournées de collecte des OMr, suite à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets ;*

*Le taux de participation et plus globalement la réussite des opérations de collecte séparée des biodéchets étant corrélé à l’effort de communication consenti par la collectivité, l’ADEME demande à ce que le porteur de projet détaille les actions de communication, de sensibilisation, d’animation et de formation envisagées, ainsi que la cible de ces actions (ménages, gros producteurs, établissements de restauration scolaire…). Les modalités de distribution des équipements de pré-collecte et de collecte devront également être mentionnées.*

* + 1. **Moyens humains et matériels déployés**

*Les moyens matériels et humains nécessaires pour la pré-collecte et la collecte des biodéchets sont à planifier et à décrire dès ce stade du projet. Devront donc être précisé :*

 *- les matériels de pré-collecte et de collecte (bioseaux, sacs, bacs, conteneurs…) qui seront distribués, les éventuelles adaptations des bennes nécessaires*

 *- les moyens humains internes et externes à la structure mobilisés (nombre d’ETP).*

*Le porteur de projet précisera également les actions de formation et de sensibilisation qu’il compte mettre en place :*

 *- Formation des agents, des élus, des acteurs du territoire avant lancement de la collecte séparée*

 *- Organisation de l’équipe projet – lien avec les autres services de la collectivité*

* + 1. **Estimation des coûts**

*Le porteur du projet présentera l’estimation des coûts de collecte avec comparaison aux coûts de l’organisation préexistante et au regard des autres coûts de collecte et de traitement des déchets. Les gains sur le traitement du flux OMr devront être estimés ; pour cela, le porteur de projet s’appuiera sur ses matrices des coûts.*

*En résumé, devront figurer ci-après : le coût de traitement des biodéchets (€/t), le coût global de gestion des flux collectés par le service public avant et après la mise en place de la collecte séparée.*

*La minimisation des coûts de collecte doit être recherchée.*

*En sus, le porteur de projet précisera les modalités de financement du SPPG DMA et en particulier la facturation des professionnels utilisant le service (si la collectivité envisage de desservir des professionnels par le service de collecte séparée des biodéchets).*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Provenance des biodéchets** | **Scénario de gestion de proximité** | **Consignes de tri** | **Matériel de précollecte** | **Matériel de compostage**  | **Population concernée (en nb d’habitants ou de foyers desservis et en % de la population globale)****Autres usagers (nombre)** | **Estimation tonnage annuel détourné visé (en t et en kg/hab/an)** |
| *Ménages, habitat pavillonnaire* |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| *Ménages, habitat collectif* |  |  |  |  |  |  |
| *Petits producteurs hors ménages (petits commerces, crèches, …)**(production < 10t/an)* |  |  |  |  |  |  |
| *Moyens et gros producteurs hors ménages (GMS, restauration d’entreprise, …)[[1]](#footnote-2)**(production > 10 t/an)* |  |  |  |  |  |  |
| *Communes*  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Provenance des déchets alimentaires/déchets verts** | **Scénario de collecte** | **Consignes de tri** | **Fréquence de collecte** | **Matériel de pré-collecte et de collecte** | **Population concernée (en nb d’habitants ou de foyers desservis et en % de la population globale)****Nombre d’autres usagers** | **Tonnage annuel collecté visé (en t et en kg/hab/an)** |
| *Ménages, habitat pavillonnaire* | *Collecte en PAP / en AV* | *Déchets alimentaires + déchets verts* | *C1* | *Bac x litres, bioseaux de y litres* |  |  |
| *Collecte en PAP / en AV* | *Déchets alimentaires uniquement* | *C1* | *Bac x litres, bioseaux et/ou sacs biodégradables de y litres* |  |  |
| *Ménages, habitat collectif* | *Collecte en apport volontaire* |  | *sans* | *Conteneurs enterrés + sacs biodégradables pré-collecte* |  |  |
| *Petits producteurs hors ménages (petits commerces, crèches, …)**(production < 10t/an)* | *Collecte par la collectivité* |  | *C2* | *Bacs* |  |  |
| *Moyens et gros producteurs hors ménages (GMS, restauration d’entreprise, …)[[2]](#footnote-3)**(production > 10 t/an)* | *Collecte par la collectivité* |  | *C2* | *Bacs* |  |  |
| *Communes* |  |  |  |  |  |  |
| *Territoires hors collecte séparée* | *Mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs* | *Déchets alimentaires et déchets verts* |  | *Bioseaux de x litres – composteurs dey litres* |  |  |

# Planning et suivi du projet

##

## **Suivi et évaluation**

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le porteur du projet s’engage à :

* réaliser un suivi des coûts de l’opération (mise en œuvre de ComptaCoût)® sur une période de 3 ans,
* et à transmettre des informations non confidentielles utilisables par l’ADEME (facteurs de réussite, difficultés rencontrées, bilan matière et performances, supports et résultats des opérations de communication, sensibilisation, formation, etc.).

*Précisez quel suivi va être mis en place et quelles modalités d’évaluation sont proposées (moyens humains mobilisés, mesures, outils de suivis…).*

*Veiller à ce que les indicateurs de suivi soient en cohérence avec ceux présentés onglet « indicateurs de suivi » du tableur «GEBIODEC 2022\_performances prévisionnelles»*

*Avec la promotion de dispositifs d’évitement et de gestion de proximité des biodéchets, les tonnages évités et détournés par ces pratiques devront être quantifiés ; le porteur de projet doit présenter la méthode qu’il compte utiliser pour les quantifier.*

*Veiller à ce que la méthode soit en cohérence avec celle présentée onglet « indicateurs de suivi » du tableur «GEBIODEC 2022\_performances prévisionnelles»*

*Avec la collecte séparée, présenter le dispositif de suivi :*

*°* ***de la qualité des déchets*** *collectés (contrôle des bacs, caractérisations ponctuelles, taux de refus au niveau de l’exutoire de traitement …),*

*°* ***de la qualité du traitement*** *(agrément sanitaire et hygiénisation, suivi du taux de refus, qualité du compost / digestat produit, débouchés de la matière organique…),*

*° des* ***quantités collectées*** *(biodéchets, OMr, DMA, quantités de biodéchets présentes dans les OMr avant et après mise en place de la collecte séparée des biodéchets),*

*° des taux de participation (en porte à porte : nombre de contenants présentés / nombre de contenants distribués, en apport volontaire : nombre de levées par foyer), et de la population desservie (si montée en puissance du dispositif),*

*° des tonnages détournés par la promotion de dispositifs d’évitement et de gestion de proximité des biodéchets. Le porteur de projet doit présenter la méthode qu’il compte utiliser pour les quantifier.*

## **Planning prévisionnel**

*Présenter le planning prévisionnel de déploiement des actions d’évitement et de tri à la source des biodéchets en remplissant le tableau proposé ci-dessous.*

*Le degré de maturité du projet sera pris en compte lors de son évaluation. Le soutien de l’ADEME vise particulièrement des projets mûrs et réalisables à court terme.*

*Les contrats d’aide auront une durée de 3 ans calendaires (4 ans si plus de 250 000 habitants).*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Planning prévisionnel | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire |  |  |  |  |
| Evitement déchets verts/prévention qualitative |  |  |  |  |
| Gestion de proximité des biodéchets |  |  |  |  |
| Collecte séparée des biodéchets |  |  |  |  |

1. **Pièces à fournir à l’ADEME**

*Les documents suivants sont à joindre au présent document dûment complété :*

*- Délibérations relatives à la mise en place des actions de prévention et de la collecte séparée des biodéchets*

*- Délibérations d’intention ou d’adoption du PLP DMA,*

*- Délibérations d’intention ou d’instauration de la tarification incitative,*

*- Rapport final de l’éventuel diagnostic – évaluation de la politique de gestion de proximité.*

*- Rapport final de l’étude préalable à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets*

*- Agrément sanitaire de l’exutoire de traitement envisagé des biodéchets collectés*

# Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

**Conformément à l’article 2 des règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage** à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.**

Pour les investissements, le bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le logo de l’ADEME et mentionnant son soutien financier.

1. **Rapports / documents à remettre à l’ADEME**

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME documents suivants :

1. Premier rapport intermédiaire devant contenir :
	1. Le bilan des 12 premiers mois d’activité qualitatif et quantitatif (selon tableau indicateurs retenus);
	2. Interprétation des performances en lien avec les résultats de la ou des campagne(s) de caractérisation des Omr,
	3. Un exemplaire des outils de communication réalisés ;
	4. Un bilan des difficultés rencontrées et des mesures correctives envisagées ;
	5. La matrice des coûts remplie et validée dans SINOE sur la première année de validité du contrat.
	6. Une éventuelle fiche action-résultat saisie en ligne sur le site internet OPTIGEDE dont le thème est à convenir avec l’ingénieur territorial. Cette fiche pourra être publiée sur le site après validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée
2. Deuxième rapport intermédiaire devant contenir :
	1. Le bilan des 24 premiers mois d’activité qualitatif et quantitatif (selon tableau indicateurs retenus);
	2. Interprétation des performances en lien avec les résultats de la ou des campagne(s) de caractérisation des Omr,
	3. Un exemplaire des outils de communication réalisés ;
	4. Un bilan des difficultés rencontrées et des mesures correctives envisagées ;
	5. La matrice des coûts remplie et validée dans SINOE sur la seconde année de validité du contrat.
	6. Une éventuelle fiche action-résultat saisie en ligne sur le site internet OPTIGEDE dont le thème est à convenir avec l’ingénieur territorial. Cette fiche pourra être publiée sur le site après validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée
3. Le rapport final devant contenir :
	1. Une note présentant le déroulement de l’opération et le bilan qualitatif et quantitatif global de l’opération (selon tableau indicateurs retenus);
	2. Interprétation des performances en lien avec les résultats de la ou des campagne(s) de caractérisation des Omr,
	3. un reportage photographique du déploiement. Ce reportage photographique sera remis sur CD Rom. Les photographies dans un format Haute Définition (minimum 300 DPI) devront être datées, légendées et indiquer le nom du photographe.
	4. un bilan des actions d’accompagnement et de communication menées par le bénéficiaire
		1. un exemplaire de tous les outils communication affichant le logo de l’ADEME voire la participation financière de l'ADEME (si place disponible sur l’outil de communication) ;
	5. La matrice des coûts remplie et validée dans SINOE sur la dernière année de validité du contrat.
	6. Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE (www.optigede.ademe.fr). Cette fiche pourra être publiée sur le site après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée

*Ces rapports seront transmis en deux exemplaires papiers et sous format électronique.*

1. Justifier le positionnement de la collectivité sur ce segment. [↑](#footnote-ref-2)
2. Justifier le positionnement de la collectivité sur ce segment. [↑](#footnote-ref-3)